



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre l'épidémie du VIH-sida depuis le début de l'épidémie de la covid-19

Question écrite n° 35821

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la lutte contre l'épidémie du VIH-sida depuis le début de l'épidémie de la covid-19. En effet, depuis les mois de pandémie que le pays vit, on constate une baisse des diagnostics en France. La crise de la covid-19 a déstabilisé l'activité de dépistage de VIH et l'utilisation de PrEP (prophylaxie pré-exposition), cela fait craindre à plusieurs acteurs associatifs et médicaux un recul de plusieurs années dans les acquis de la lutte contre le VIH. Par ailleurs, le contexte de la crise sanitaire a mis l'accent sur l'enjeu d'un dépistage rapide de la population. Le bilan actuel observé est une diminution massive du nombre de tests en laboratoire, une crainte des retards dans les diagnostics et une diminution des instaurations de PrEP. On estime en effet que le nombre de délivrances des médicaments utilisés en PeEP a chuté de 36 % pendant la période de confinement par rapport aux estimations basées sur les chiffres de la même période en 2018 et 2019. Les populations clés concernées voient leur situation aggravée, elles ont moins de protections, moins de recours aux soins, d'autant plus que de nombreuses structures ont diminué leur offre. Le confinement et la crise sanitaire ont limité le mode d'action des associations. Elles ont en effet des difficultés matérielles, ainsi que des complications pour l'accompagnement vers le soin et l'hébergement. Pourtant l'expérimentation VihTest, démarrée le 1er juillet 2019 dans le département des Alpes-Maritimes ainsi que dans la ville de Paris, avait jusqu'alors présenté des premiers résultats positifs et permis une augmentation nette du dépistage du VIH. Elle permet de réaliser un test de dépistage du VIH sans ordonnance et sans avance de frais dans tous les laboratoires de ces départements. Afin de ne pas reculer par rapport aux progrès réalisés dans le domaine de soins du VIH, l'expérimentation devrait pouvoir être pérennisée et étendue à l'ensemble du territoire national. Cette offre de dépistage devrait s'accompagner en outre de la possibilité donnée aux pharmaciens d'officine de réaliser des tests de diagnostics rapides du VIH, car le dépistage du Sars-Cov2 en officine montre l'intérêt de multiplier les offres de dépistages au plus près des usagers. Mme la députée souhaiterait donc savoir ce que le Gouvernement envisage de faire afin que la fin du VIH espérée en 2030 restent la priorité de l'agenda de santé malgré la crise sanitaire. Elle lui demande également si une aide va être mise en place pour apporter un soutien aux associations de terrain qui accompagnent et offrent des services de prévention à ceux dont l'existence est fragilisée par la crise et si l'expérimentation VihTest va être étendue à l'ensemble du territoire français.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35821

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 janvier 2021](#), page 627

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)